Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 084-268400462-20260625-DEL_2026_29-DE

Département de Vaucluse

Ville de Bollène

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 25 JUIN 2026

CCAS/AZ/VM/CT
DEL_2026_29

L'an Deux Mille Vingt Six le vingt-cinq juin à quatorze heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Bollène, régulièrement convoqué par courrier du 18 juin 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle de réunion en Mairie de Bollène, en session ordinaire sous la présidence de Madame Laëtitia ARNAUD.

ACTUALISATION DES MEMBRES DELEGUES

AU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE

Présents : Mme ARNAUD, Mme AUTRAN-BLANC, M. AUZAS, Mme BOUCHÉ, M. DE SAINT-AUBERT, Mme VIGLI, Mme TIMMERMANS, M. PONCIN

Représentés :
M. ZILIO ayant donné pouvoir à Mme AUTRAN-BLANC
Mme LAUNAIRE ayant donné pouvoir à Mme ARNAUD

Absente excusée :
Mme GIANETTA

==========

RAPPORTEUR : Madame Laëtitia ARNAUD

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-21 ;

Vu la délibération n° DEL_2024_07 du 12 février 2024 portant adhésion au Comité National d'Action Sociale (CNAS) ;

Vu l'arrêté du Maire n° ARI_2026_193 en date du 8 avril 2026 portant nomination des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale mandature 2026-2032 ;

Considérant que les délégués locaux du CNAS sont les représentants de chaque collectivité locale adhérente au sein du CNAS et en constituent la base militante ;

Considérant que les délégués locaux siègent à l'assemblée départementale annuelle afin de donner un avis sur les orientations de l'association ;

Considérant qu'il convient, à la suite du renouvellement du Conseil d'administration de désigner le délégué élu représentant du CCAS ;

Considérant que Mme Laëtitia ARNAUD se porte candidate pour représenter le CCAS de Bollène au sein du CNAS ;

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 084-268400462-20260625-DEL_2026_29-DE

Département de Vaucluse
Ville de Bollène

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le vote à lieu à main levée.

Le Président désignera un délégué agent, parmi les membres du personnel bénéficiaire du CNAS pour représenter le CCAS de Bollène au sein du CNAS.

Il est proposé à l'Assemblée de délibérer pour :

- Désigner Madame Laëtitia ARNAUD, membre du Conseil d'Administration, en qualité de déléguée élue notamment pour représenter le CCAS de Bollène au sein du CNAS ;

- Autoriser Monsieur le Président à désigner un délégué agent, parmi les membres du personnel bénéficiaire du CNAS notamment pour représenter le CCAS de Bollène au sein du CNAS.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés,

DECIDE

➔ **DE DESIGNER** Madame Laëtitia ARNAUD membre du Conseil d'Administration, en qualité de déléguée élue notamment pour représenter le CCAS de Bollène au sein du CNAS

➔ **D'AUTORISER** Monsieur le Président à désigner un délégué agent, parmi les membres du personnel bénéficiaire du CNAS notamment pour représenter le CCAS de Bollène au sein du CNAS.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Mme Laëtitia ARNAUD,
Vice-Présidente du CCAS,

VILLE DE BOLLENE Centre Communal d'Action Sociale

M. Christian AUZAS,
Secrétaire de séance,

AUZAS

VILLE DE BOLLENE Centre Communal d'Action Sociale